

ACCOMPAGNEMENT AUX COMMUNES

Contrat AGGLO/COMMUNES

Le 12 avril 2021, la communauté d'agglomération a lancé un nouveau dispositif de contractualisation à destination de ses communes membres : le contrat AGGLO/COMMUNES.



logo contrat agglo-communes
©IPSO

Sur la durée de la mandature (2021-2025), ce contrat a vocation à accompagner les communes dans leurs projets de territoire et à impulser la mise en œuvre d'opérations structurantes à l'échelle de bassins de vie.

Signé entre le président, la vice-présidente en charge des relations aux territoires et le maire de la commune concernée, le contrat s'articule autour de 3 grands enjeux :

- renforcer l'attractivité de la commune et de son territoire
- préserver et valoriser le cadre de vie
- assurer un développement durable de la commune



*Portrait de Fabrice
LEMAZURIER
©GUÉZOU*

Notre Agglomération ne doit pas être déconnectée des réalités de terrain, elle doit s'ancrer aussi au plus près des habitants. C'est pourquoi à travers ce contrat, j'ai souhaité que les communes puissent être accompagnées financièrement par Saint-Lô Agglo dans leur projet de développement. Parce que les projets locaux contribuent tout autant à l'attractivité globale de notre territoire et à sa qualité de vie, il est indispensable que l'Agglo en soit partie prenante. C'est un pacte gagnant-gagnant que je propose !

Fabrice Lemazurier,
Président de Saint-Lô Agglo



*Portrait de Marie-Pierre
FAUVEL
©GUÉZOU*

La création de la cellule d'appui aux communes permet un accompagnement dans le montage des dossiers, une ingénierie financière et une orientation précise en fonction des demandes. Cette cellule est aujourd'hui opérationnelle. Ce dispositif de contractualisation entre les communes et l'Agglo vient renforcer et compléter notre volonté d'être au plus proche des communes. Le contrat Agglo-communes est une formidable opportunité pour les communes de concrétiser leurs projets avec l'accompagnement de l'Agglo.

Marie-Pierre Fauvel,
Vice-présidente en charge des relations aux territoires

Les projets sous maîtrise d'ouvrage communale qui y sont inscrits bénéficient d'un soutien financier, sous la forme d'un fonds de concours.

La typologie de projets accompagnés est variée.

Il peut s'agir :

d'aménagement des centralités,
de mobilités douces,
de renouvellement urbain
de valorisation touristique
de rénovation énergétique
d'accès aux soins

...

Exemples de projets :

Rénovation énergétique de bâtiments communaux / aménagement d'un cabinet médical avec télémédecine / restauration d'un chemin de randonnée / mise aux normes accessibilité des équipements / ...

CONTACT



SAINT-LÔ AGGLO AUX CÔTÉS
DES COMMUNES

**Service de développement
et d'appui aux communes**

70 rue du Neufbourg
50000 Saint-Lô

02 14 16 01 00

Itinéraire

Courriel



CONTACTEZ-NOUS

SAINT-LÔ AGGLO

70 rue du Neufbourg

50000 Saint-Lô

Lundi au jeudi

8h30-12h/13h30-17h30

Vendredi

8h30-12h/13h-17h

02 14 29 00 00